

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 JANVIER 2015

### **ETAIENT PRESENTS :**

François PELLETANT, **Maire**,

Mesdames ONILLON, THIOT, Messieurs DESGATS, JULIÉ, LUSSON, MATIAS, WAILL,  
**Adjoint**

Mesdames BAUSMAYER, CARTALADE, CLOTTEAUX, CUNIoT-PONSARD, KOELSCH  
LECLERC, MORAND, OZEEL, PICHOT, PIRES, RAVEL, SENIA, SUFFISSEAU,  
Messieurs BARSANTI, FLORAND, HERTZ, LARDIÈRE, MACEL, MICHAUD, SOTCHE  
METANG. **Conseillers**.

### **ABSENTS :**

Madame BRUNEL donne pouvoir à Monsieur WAILL

Madame OZEEL donne pouvoir à Madame THIOT pour le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Jacqueline CARTALADE**

### **1 – AVANCE SUR LA SUBVENTION 2015 DU CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Centre Communal d'Action Sociale de la commune fera face, début 2015, à des besoins de trésorerie.

Le CCAS sollicite donc de la Ville de Linas une avance de 50 000 € sur sa subvention à percevoir en 2015.

Pour mémoire, la subvention 2014 s'élève à 107 000 euros.

Eu égard à ce qui précède, le Conseil Municipal,  
**A L'UNANIMITÉ,**

**ATTRIBUE** une avance sur subvention de 50 000 € au CCAS pour 2015.

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2015 de la ville.

### **2 - COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) a été mise en place par délibération du conseil municipal du 22 décembre 2010.

Elle est présidée par le Maire, qui fixe par arrêté la liste de ses membres parmi des représentants de la Commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées (tous types d'handicap, physique, sensoriel, cognitif, mental, ou psychique), les personnes âgées, les acteurs économiques, et les autres usagers de la ville.

Outre ses quatre missions précédentes, la Commission se voit attribuer par l'ordonnance du 26 septembre 2014, une 5e mission :

1. dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
2. organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
3. faire toute proposition susceptible d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
4. publier un rapport annuel présenté en conseil municipal et transmis au préfet, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et à tout responsable de lieux cités dans le rapport ;
5. tenir à jour la liste des ERP situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Eu égard à ce qui précède, le Conseil Municipal,  
**A L'UNANIMITÉ,**

**PREND ACTE** de la modification des missions de la commission communale pour l'accessibilité ;

**PROPOSE** la candidature des membres suivants parmi les représentants de la Commune, à savoir :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
François PELLETANT, Président	
François-Xavier MACEL	Régis DESGATS
Michel FLORAND	Rui MATIAS
Bernard JULIÉ	Florence OZEEL
Patricia BRUNEL	
Anne PICHOT	Christian LARDIERE
Francine KOELSCH	Claudine SUFFISSEAU

**DIT** que des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées, les personnes âgées, les acteurs économiques, et les autres usagers de la ville, pourront être associés à cette commission après avoir présenté leur candidature ;

**DIT** que la liste complète des membres sera fixée par Arrêté du Maire.

### **3 - RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU SIRM**

Monsieur le Maire informe que conformément aux dispositions l'article L5211-39 créé par la loi du 12 juillet 1999 visant à renforcer l'information des habitants, un rapport annuel retraçant l'activité du SIRM doit être adressé avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, qui en donne communication au Conseil municipal.

Ce rapport, d'une cinquantaine de pages, est librement consultable à l'accueil de l'Hôtel de Ville, et une synthèse en est communiquée ci-jointe.

Eu égard à ce qui précède, le Conseil Municipal,  
**A L'UNANIMITÉ,**

**PRENDRE ACTE** du rapport d'activités 2013 du SIRM.

#### 4 - CHANGEMENT APPELLATION DU PARC DE LA CHATAIGNERAIE

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Roger VUILLEMEY, Maire honoraire de Linas, est décédé le 14 décembre dernier à l'âge de 93 ans. Il fut Maire de la Commune durant 24 années de 1965 à 1989 et le premier Conseiller Général du canton de Montlhéry en 1967 et ce, jusqu'en 1985.

Au cours de son 3<sup>ème</sup> mandat de Maire de Linas, le 17 janvier 1979, le domaine de la Châtaigneraie a intégré le patrimoine communal. Le parc de la Châtaigneraie a ensuite été aménagé sous sa mandature.

Dans le but de saluer la mémoire de Monsieur VUILLEMEY,

Eu égard à ce qui précède, le Conseil Municipal,  
**A L'UNANIMITÉ,**

**RENOMME** ledit parc de la châtaigneraie : « Parc Roger Vuillemey ».